

Assas

Session : Mai 2016

Année d'étude : Deuxième année de licence en droit

Discipline : *Finances Publiques*
(Unité d'Enseignements Complémentaires 2)

Titulaire(s) du cours :
M. Martin COLLET

Document(s) autorisé(s) : AUCUN

ATTENTION : Les candidats répondront à chacune des cinq questions suivantes en 15 lignes maximum (en cas de dépassement, un demi-point sera retiré pour chaque ligne excédentaire) :

- 1/ La notion de dette publique. (2 points)
- 2/ La gestion de fait. (2 points)
- 3/ L'indépendance des banques centrales. (2 points)
- 4/ La « règle d'or » des finances publiques (2 points)
- 5/ Le principe d'universalité budgétaire. (2 points)